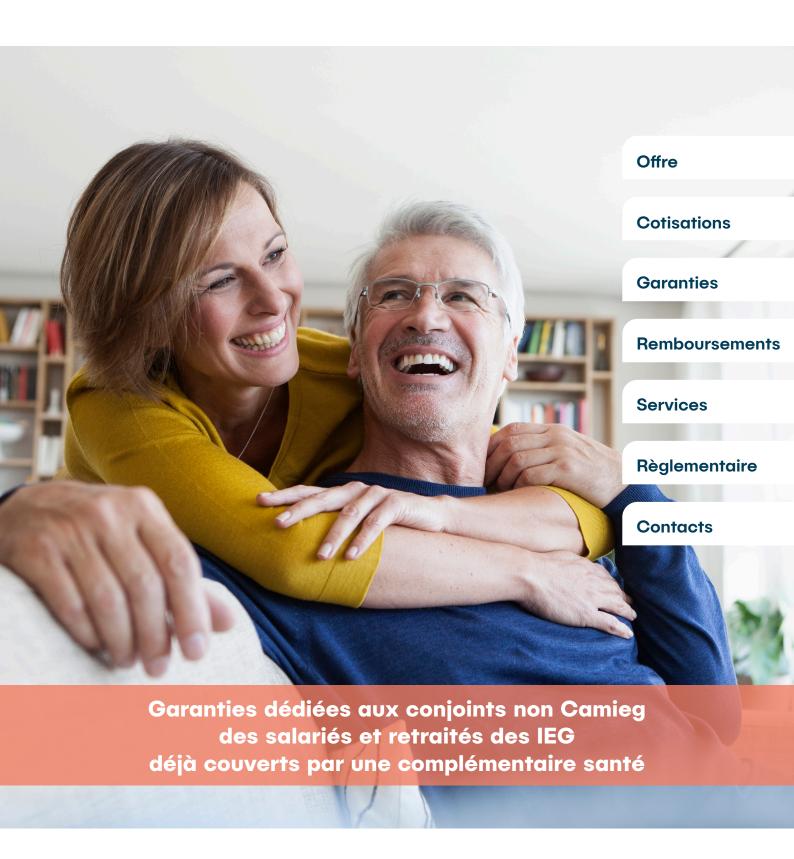
## Pour une surcomplémentaire qui répond à mes besoins, je choisis Equilibre R2 et Confort R2





## **Equilibre et Confort R2**

## Votre santé en toute tranquilité

Vous êtes conjoint non-Camieg d'un salarié ou d'un retraité des IEG et déjà couvert par une première complémentaire santé? Energie mutuelle vous propose les garanties Equilibre R2 et Confort R2 adaptées à vos besoins et conçues pour vous accompagner tout au long de votre parcours de soins.

En intervenant en surcomplémentaire (troisième niveau de couverture), ces deux garanties améliorent sensiblement la prise en charge de vos dépenses de santé et vous assurent un remboursement de soins optimal.

En complément des remboursements sur vos dépenses de santé (dépassements d'honoraires, optique, dentaire, hospitalisation et appareillage médical), les garanties Equilibre R2 et Confort R2 vous permettent de bénéficier de nombreux avantages :

- Une assistance (aide à domicile, prise en charge des enfants ou d'une personne dépendante en cas d'hospitalisation, gardiennage d'animaux, portage de repas et médicaments à domicile, ...)
- Des services de télémédecine (téléconsultation médicale, deuxième avis médical, imagerie 3D)
- Une garantie dépendance\* (en option)

"Je recherche une couverture: " Complète et confortable Equilibrée avec des cotisations maîtrisées Je choisis Je choisis **Confort R2 Equilibre R2** Soins courants Optique ••• **Dentaire** Hospitalisation Matériel médical Services

<sup>\*</sup> Garantie Perte d'Autonomie / Dépendance : se reporter à l'article 29 du Règlement Mutualiste ainsi qu'à la fiche service Indépendance Royale disponible sur energiemutuelle.fr

## Votre cotisation

#### **Cotisations mensuelles\* 2023**

		<b>å å</b>
	Adulte seul	Adulte seul ou avec enfant(s)
	€ / mois*	€ / mois*
Equilibre R2	42,76 €	75,02 €
Confort R2	63,34 €	108,70 €
Cotisation incluant la garantie Perte d'Autonomie / D	ependance : 2,73 € pour Equilibr	e R2 / 3,24 € pour Confort R2

eEquilibre R2	40,03 €	72,29 €
eConfort R2	60,10 €	105,46 €

Cotisation sans la garantie Perte d'Autonomie / Dépendance

 $<sup>^{*}</sup>$  Contrat non responsable dont les cotisations comprennent la Taxe de Solidarité Additionnelle sur la base du taux en vigueur : 20,27 %





## ÉQUILIBRE & CONFORT R2

POUR LES CONJOINTS NON CAMIEG DES SALARIÉS ET RETRAITÉS DES IEG COUVERTS PAR UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

PRESTATIONS 2023

Grille de prestations conforme au dispositif 100% santé et aux engagements UNOCAM signés le 14 février 2019.

Les prestations de la grille (e)Equilibre R2 et (e)Confort R2 s'ajoutent aux remboursements prévus par le Régime Général de la Sécurité sociale et d'une première mutuelle.

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement conventionnelle de l'Assurance Maladie et/ou du tarif de convention ou d'autorité. Le cumul des remboursements ne peut excéder les frais réels.

Régime de base<sup>(4)</sup> Complémentaire

ÉQUILIBRE R2 surcomplémentaire CONFORT R2 surcomplémentaire



#### HOSPITALISATION (médecine, chirurgie, obstétrie, psychiatrie)

Les remboursements en hospitalisation concernent les hospitalisations en médecine, chirurgie et psychiatrie. L'hospitalisation ne concerne pas les établissements de longs séjours, les sections de curres médicales et maisons de retraite médicalisées ou pan

Les frais d'accompagnant pour les hospitalisations médicales et chirurgicales d'un bénéficiaire, pour un accompagnant unique, quel que soit le lien de parenté, comprennent :

- le remboursement du lit et des repas, si l'accompagnant séjourne au sein de l'établissement où le bénéficiaire est hospitalisé;
   l'hébergement si l'accompagnant séjourne dans une maison des parents, un foyer d'accueil ou un hôtel hospitalier.
- \*\* La prise en charge de la chambre particulière est limitée à 45 jours en psychiatrie et à 120 jours en médecine/chirurgie.

<b>Frais de séjour et honoraires, frais de salle d'opération</b> (dans la limite de 5300 € en établissement non conventionné)	80 % / 100 %	Selon la complémentaire santé souscrite	100 %	200 %
Chambre particulière**				
Hospitalisation complète yc maternité, par nuitée	-		80€	90 €
Frais d'accompagnant (enfant de moins de 16 ans)	-	Selon la complémentaire	25 € / jour	25 € / jour
Frais de transport	65 %	santé souscrite	-	-

#### **VOS AVANTAGES**

- Accédez à ComparHospit, premier comparateur d'établissements hospitaliers en France comparhospit-chercher.kalixia.fr
- Bénéficiez d'un **deuxième avis médical** pour des pathologies graves et de **Visible Patient Solution**
- Bénéficiez d'une assistance à domicile en cas d'hospitalisation avec Energie Mutuelle Services

Les pestions de la galle (alguelle ton Text of Control PT 2 alguelle dux rentboursements prévue par le Regime Centre du Sécurités sociée de la Securité sociée du l'au permanie muchaire. Les garantines sort exprisées en possonité que de la basse de la Sécurité sociée du l'au permanie muchaire. Par l'au permanie muchaire sort exprisées en possonité que de la basse del Basse de la Basse del Basse de la Basse del Basse de la Basse de la Basse de la Basse de la Basse del Basse de la Basse de la Basse de la Basse de la Bas					
Constraints   Constitution   Veite   Constitution en ligne	Régime Général de la Sécurité sociale et d'une première mutuelle. Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement conventionnelle de l'Assurance Maladie et/ou du tarif de convention ou d'autorité. Le cumul des remboursements ne peut excéder les frais				
Signatraire de l'option protique tarifaire maîntrisée (OPTAM**)   Non signataire de l'option protique tarifaire maîntrisée (OPTAM**)   Non signataire de l'option protique tarifaire maîntrisée (OPTAM**)   Spécialite   Signataire de l'option protique tarifaire maîntrisée (OPTAM**)   Spécialite   Signataire de l'option protique tarifaire maîntrisée (OPTAM**)   Spécialite   Signataire de l'option protique tarifaire maîntrisée (OPTAM**)   Non signataire de l'option protique tarifaire maîntrisée (OPTAM***)   Sport les d'autrigaires qu'ille syrécologues/basétriques    Non signataire de lispoin protique tarifaire maîntrisée (OPTAM***)   Sport les d'autrigaires qu'ille syrécologues/basétriques    Signataire de loption protique tarifaire maîntrisée (OPTAM***)   Sport les d'autrigaires qu'ille syrécologues/basétriques    Non signataire de lispoin protique tarifaire maîntrisée (OPTAM***)   Sport les d'autrigaires qu'ille syrécologues/basétriques    Non signataire de lispoin protique tarifaire maîntrisée (OPTAM***)   Sport les d'autrigaires qu'ille syrécologues/basétriques    Non signataire de lispoin protique tarifaire maîntrisée (OPTAM***)   Non signataire de lispoin protique tarifaire maîntrisée (OPTAM**	SOINS COURANTS				
Signatoriae de loption protique tarifare mothrisée (OPTAMOPTAM-CO® 70 % Salon la complémentative pour les christograne ou les gynécologues charistriques)  Spécialiste  Signatoriae de loption protique tarifare mothrisée (OPTAMOPTAM-CO® 70 % Salon la complémentative pour les christograne ou les gynécologues charistriques)  Spécialiste  Signatoriae de loption protique tarifare mothrisée (OPTAMOPTAM-CO® 70 % Salon la complémentative pour les christogranes ou les gynécologues charistriques)  Non signatoriae de loption protique tarifare mothrisée (OPTAMOPTAM-CO® 70 % Salon la complémentative pour les christogranes ou les gynécologues charistriques)  Actes techniques médicaux  Signatoriae de loption protique tarifare mothrisée (OPTAMOPTAM-CO® 70 % Salon la complémentative pour les christogranes ou les gynécologues charistriques)  Non signatoriae de loption protique tarifare mothrisée (OPTAMOPTAM-CO® 70 % Salon la complémentative pour les christogranes ou les gynécologues charistriques)  Non signatoriae de loption protique tarifare mothrisée (OPTAMOPTAM-CO® 70 % Salon la complémentative pour les christogranes ou les gynécologues charistriques (OPTAMOPTAM-CO® 70 % Salon la complémentative pour les christogranes ou les gynécologues charistriques)  Non signatoriae de loption protique tarifare mothrisée (OPTAMOPTAM-CO® 70 % Salon la complémentative pour les christogranes ou les gynécologues charistriques)  Non signatoriae de loption protique tarifare mothrisée (OPTAMOPTAM-CO® 70 % Salon la complémentative pour les christogranes ou les gynécologues charistriques)  Auxiliaires médicaux  Consultarion de psychologue remboursée par la Sécurité sociale  Sociales ou les gynécologues de l'acteur de la complémentative pour les christogranes de la charistrique sur les gynécologues de l'acteur de la complémentative pour les christogranes de la loperatorie  Sociales de l'acteur de la complémentative pour les christogranes de l'acteur de l'acteur de l'acteur l'acteur l'acteur l'acteur l'acteur l'acteur l'acteur l'acteur l'acteur l'acte	Honoraires médicaux (consultation / visite / consultation en ligne)				
Non signated of loption profique tarifoire matrisée (OPTAM/OPTAM-CO <sup>II</sup> pour les chirurgiens ou les gynécologues/chatériques)  Signataire de loption profique tarifoire matrisée (OPTAM/OPTAM-CO <sup>II</sup> pour les chirurgiens ou les gynécologues/chatériques)  Signataire de loption profique tarifoire matrisée (OPTAM/OPTAM-CO <sup>II</sup> 70 % Selon la complémentaire santée souscrité 90 % 140 % pour les chirurgiens ou les gynécologues/chatériques)  Actes techniques médicaux  Actes techniques médicaux  Actes techniques médicaux  Actes desniques médicaux  Actes desniques médicaux  Actes d'imagerie médi	Généraliste				
Specialiste  Non signature of loginin profique traficire molifiscle (DPTAM/DPTAM-CO¹¹	$\textbf{Signataire} \text{ de l'option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM}^{(1)})$	70 %	Selon la	90 %	140 %
Signaturie de l'Option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM/OPTAM-CON)   70 %   Salon In compainmentaire partie de l'option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM/OPTAM-CON)   70 %   70 %   140 %		70 %		90 %	140 %
Non signataire de loption pratique tarifaire malitisée (OPTAM/OPTAM-CO¹¹ 70 % Selon la complémentaire santé souscrite 90 % 14	Spécialiste				
Non signature de loption pratique tarifaire malitrisée (OPTAM/OPTAM-CO¹¹ pour les chirurgiens ou les gynécologues/obstétriques)         70 %         santé souscrite         90 %         140 %           Actes techniques médicaux         Signataire de loption pratique tarifaire malitrisée (OPTAM/OPTAM-CO¹¹ pour les chirurgiens ou les gynécologues/obstétriques)         70 %         Selon la complémentaire auther souscrite         90 %         140 %           Non signataire de loption pratique tarifaire malitrisée (OPTAM/OPTAM-CO¹¹ pour les chirurgiens ou les gynécologues/obstétriques)         70 %         Selon la complémentaire santé souscrite         90 %         140 %           Actes d'inagerie médicale         35 gent la complémentaire souscrite de loption pratique tarifaire molitisée (OPTAM/OPTAM-CO¹¹ pour les chirurgiens ou les gynécologues/obstétriques)         70 %         Selon la complémentaire souscrite         90 %         140 %           Non signataire de loption pratique tarifaire molitisée (OPTAM/OPTAM-CO¹¹ pour les chirurgiens ou les gynécologues/obstétriques)         70 %         Selon la complémentaire souscrite         90 %         140 %           Auxiliaires médicaux         60 %         Selon la complémentaire souscrite         90 %         140 %           Consultation de psychologue remboursée par la Sécurité sociale         60 %         120 %           Séances effectuées par un psychologue référencé par la Sécurité sociale         60 %         20 €         30 €           Frais de transport<		70 %		90 %	140 %
Signataire de l'option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM/OPTAM-CO®) pour les chirurgiens ou les gynécologues/obstérirques)   70 %   3		70 %		90 %	140 %
Non signataire de l'option pratique tarrifaire mairisée (OPTAM/OPTAM-CO™ pour les chirurgieres ou les gymécologues/obstétriques)  Actes d'imagerie médicale  Signataire de l'option pratique tarrifaire mairisée (OPTAM/OPTAM-CO™ pour les chirurgieres ou les gymécologues/obstétriques)  Non signataire de l'option pratique tarrifaire mairisée (OPTAM/OPTAM-CO™ pour les chirurgieres ou les gymécologues/obstétriques)  Non signataire de l'option pratique tarrifaire molirisée (OPTAM/OPTAM-CO™ pour les chirurgieres ou les gymécologues/obstétriques)  Non signataire de l'option pratique tarrifaire molirisée (OPTAM/OPTAM-CO™ pour les chirurgieres ou les gymécologues/obstétriques)  Non signataire de l'option pratique tarrifaire molirisée (OPTAM/OPTAM-CO™ pour les chirurgieres ou les gymécologues/obstétriques)  Auxilliaires médicaux  Consultation de psychologue remboursée par la Sécurité sociale  Séances effectuées par un psychologue référencé par la Sécurité sociale. Liste des psychologues et conditions disponibles sur amell.fr  Analyses, prélèvements et examens de laboratoire  60 %  Analyses hors nomenclature, forfait par année civile et par bénéficiaire  Consultation de psychologue remboursée : pilules, partons, anneaux et implants contraceptifs, forfait par année civile et par bénéficiaire  Contraception non remboursée : pilules, partons, anneaux et implants contraceptifs, forfait par année civile et par bénéficiaire  Consultations estéopathes, chiroprosteurs, kinésithérapeutes méthode Mézières, etiopathes et médicaire equanetures (hors nomenclature), séances par année civile et par bénéficiaire (moximum é séances)	Actes techniques médicaux				
Non signataire de l'option pratique tarifaire malitrisée (OPTAM/OPTAM-CO™ pour les chirurgiens ou les gynécologues/obstétriques)         70 %         santé souscrite         90 %         140 %           Actes d'imagerie médicale         Signataire de l'option pratique tarifaire malitrisée (OPTAM/OPTAM-CO™ pour les chirurgiens ou les gynécologues/obstétriques)         70 %         Selon la complémentaire sonté souscrite         90 %         140 %           Non signataire de l'option pratique tarifaire malitrisée (OPTAM/OPTAM-CO™ pour les chirurgiens ou les gynécologues/obstétriques)         70 %         Selon la complémentaire sonté souscrite         90 %         140 %           Auxillaires médicaux         60 %         60 %         120 %           Consultation de psychologue remboursée par la Sécurité sociale         56 ances effectuées par un psychologue référencé par la Sécurité sociale. Liste des psychologues et conditions disponibles sur amell.fr         60 %         7           Analyses, prélèvements et examens de laboratoire         60 %         80 %         120 %           Analyses hors nomenclature, forfait par année civile et par bénéficiaire         -         Selon la complémentaire sonté souscrite         20 €         30 €           Pansements acceptés Sécurité sociale         60 %         -         -         -         -           Contraception non remboursée : pilules, patchs, anneaux et implants contraceptifs, forfait par année civile et par bénéficiaire         -         - </td <td></td> <td>70 %</td> <td></td> <td>90 %</td> <td>140 %</td>		70 %		90 %	140 %
Signataire de l'option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM/OPTAM-CO™ pour les chirurgiens ou les gymécologues/obstétriques)       70 %       Selon la complémentaire de l'option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM/OPTAM-CO™ pour les chirurgiens ou les gymécologues/obstétriques)       70 %       Selon la complémentaire santé souscrite       90 %       140 %         Auxilitaires médicaux       60 %       60 %       120 %         Consultation de psychologue remboursée par la Sécurité sociale       60 %       7       7         Séances effectuées par un psychologue référencé par la Sécurité sociale. Liste des psychologues et conditions disponibles sur amell.fr       60 %       90 %       120 %         Analyses, prélèvements et examens de laboratoire       60 %       90 %       120 %         Analyses hors nomenclature, forfait par année civile et par bénéficiaire       -       20 €       30 €         Frais de transport       65 %       -       -       -         Pansements acceptés Sécurité sociale       60 %       Selon la complémentaire santé souscrite       135 %       200 %         Contraception non remboursée : pilules, patchs, anneaux et implants contraceptifs, forfait par année civile et par bénéficiaire       -       60 €       70 €         Consultations osébopathes, chiropracteurs, kinésithérapeutes méthode Mézières, étiopathes et médecins acupuncteurs (hors nomenclature), séances par année civile et par bénéficiaire       -       30 €		70 %		90 %	140 %
Non signataire de l'option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM/OPTAM-CO® 70 % Selon la complémentaire santé souscrite 20 % 140 % 140 % 20 % 20 % 20 % 20 % 20 % 20 % 20 %	Actes d'imagerie médicale		'		
Auxiliaires médicaux  60 %  Consultation de psychologue remboursée par la Sécurité sociale  Séances effectuées par un psychologue référencé par la Sécurité sociale. Liste des psychologues et conditions disponibles sur ameil.fr  Analyses, prélèvements et examens de laboratoire  60 %  Analyses hors nomenclature, forfait par année civile et par bénéficiaire  Pansements acceptés Sécurité sociale  Contraception non remboursée : pilules, patchs, anneaux et implants contraceptifs, forfait par année civile et par bénéficiaire  Consultations ostéopathes, chiropracteurs, kinésithérapeutes méthode Mézières, étiopathes et médecins acupuncteurs (hors nomenclature), séances par année civile et par bénéficiaire  70 %  60 %  60 %  60 %  5elon la complémentaire santé souscrite  20 €  30 €  60 €  70 €  30 €  30 €		70 %		90 %	140 %
Consultation de psychologue remboursée par la Sécurité sociale  Séances effectuées par un psychologue référencé par la Sécurité sociale. Liste des psychologues et conditions disponibles sur ameli.fr  Analyses, prélèvements et examens de laboratoire  60 %  Analyses hors nomenclature, forfait par année civile et par bénéficiaire		70 %	complémentaire	90 %	140 %
Séances effectuées par un psychologue référencé par la Sécurité sociale. Liste des psychologues et conditions disponibles sur amell.fr  Analyses, prélèvements et examens de laboratoire  60 %  Analyses hors nomenclature, forfait par année civile et par bénéficiaire  -  Frais de transport  65 %  Pansements acceptés Sécurité sociale  Contraception non remboursée : pilules, patchs, anneaux et implants contraceptifs, forfait par année civile et par bénéficiaire  Consultations ostéopathes, chiropracteurs, kinésithérapeutes méthode Mézières, étiopathes et médecins acupuncteurs (hors nomenclature), séances par année civile et par bénéficiaire (maximum ó séances)	Auxiliaires médicaux	60 %		60 %	120 %
Analyses, prélèvements et examens de laboratoire  Analyses hors nomenclature, forfait par année civile et par bénéficiaire  Frais de transport  65%  Pansements acceptés Sécurité sociale  Contraception non remboursée : pilules, patchs, anneaux et implants contraceptifs, forfait par année civile et par bénéficiaire  Consultations ostéopathes, chiropracteurs, kinésithérapeutes méthode Mézières, étiopathes et médecins acupuncteurs (hors nomenclature), séances par année civile et par bénéficiaire (maximum 6 séances)  80%  80%  80%  120%  Selon la complémentaire santé souscrite  135 %  200 %  60 €  70 €  30 €	Consultation de psychologue remboursée par la Sécurité sociale				
Analyses hors nomenclature, forfait par année civile et par bénéficiaire  -		60 %		-	-
Frais de transport  65 %  Pansements acceptés Sécurité sociale  60 %  Contraception non remboursée : pilules, patchs, anneaux et implants contraceptifs, forfait par année civile et par bénéficiaire  Consultations ostéopathes, chiropracteurs, kinésithérapeutes méthode Mézières, étiopathes et médecins acupuncteurs (hors nomenclature), séances par année civile et par bénéficiaire (maximum 6 séances)  Selon la complémentaire santé souscrite  135 %  200 %  60 €  70 €  30 €	Analyses, prélèvements et examens de laboratoire	60 %		80 %	120 %
Pansements acceptés Sécurité sociale  60 %  Selon la complémentaire santé souscrite  Contraception non remboursée : pilules, patchs, anneaux et implants contraceptifs, forfait par année civile et par bénéficiaire  Consultations ostéopathes, chiropracteurs, kinésithérapeutes méthode Mézières, étiopathes et médecins acupuncteurs (hors nomenclature), séances par année civile et par bénéficiaire (maximum 6 séances)  Selon la complémentaire santé souscrite  60 €  70 €  30 €  30 €	Analyses hors nomenclature, forfait par année civile et par bénéficiaire	-		20 €	30€
Pansements acceptés Sécurité sociale  60 %  complémentaire santé souscrite  135 %  200 %  Contraception non remboursée : pilules, patchs, anneaux et implants contraceptifs, forfait par année civile et par bénéficiaire  Consultations ostéopathes, chiropracteurs, kinésithérapeutes méthode Mézières, étiopathes et médecins acupuncteurs (hors nomenclature), séances par année civile et par bénéficiaire (maximum 6 séances)  135 %  60 €  70 €  30 €	Frais de transport	65 %		-	-
par année civile et par bénéficiaire  Consultations ostéopathes, chiropracteurs, kinésithérapeutes méthode Mézières, étiopathes et médecins acupuncteurs (hors nomenclature), séances par année civile et par bénéficiaire (maximum 6 séances)  30 €  30 €	Pansements acceptés Sécurité sociale	60 %	complémentaire	135 %	200 %
étiopathes et médecins acupuncteurs (hors nomenclature), séances par année civile et par bénéficiaire (maximum 6 séances)  30 € 30 €		-		60 €	70 €
Majoration de la prestation soins couvents de 50 % (sauf médecins non signataires de	étiopathes et médecins acupuncteurs (hors nomenclature), séances par année civile et par	-		30 €	30€
Poption pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM/OPTAM-CO pour les chirurgiens ou les gynécologues/ obstétriques)) pour les personnes en situation de handicap titulaires d'une carte d'invalidité à 80 % ou de la Carte Mobilité Inclusion mention Invalidité	obstétriques)) pour les personnes en situation de handicap titulaires	Non		NON	OUI

#### VOS AVANTAGES

- Disposez de notre service de **téléconsultation médicale** accessible 24/7
- Bénéficiez d'une **assistance à domicile** avec Energie Mutuelle Services

Les prestations de la grille (e)Equilibre R2 et (e)Confort R2 s'ajoutent aux remboursements prévus par le Régime Général de la Sécurité sociale et d'une première mutuelle.  Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement conventionnelle de l'Assurance Maladie et/ou du tarif de convention ou d'autorité. Le cumul des remboursements ne peut excéder les frais réels.	Régime de base <sup>(4)</sup>	Complémentaire santé	ÉQUILIBRE R2 surcomplémentaire	CONFORT R2 surcomplémentaire
© OPTIQUE				
Équipement 100% Santé <sup>[2]</sup> (Classe A)	60 %	Sans reste à charge	-	-
Équipement autre que 100% Santé (Classe B)	'			
Verre et/ou monture acceptés Sécurité sociale : 1ere paire par année civile	60 %		225 €	320 €
Verre et/ou monture acceptés Sécurité sociale : 2ème paire par année civile	60 %	Selon la complémentaire	115 €	165 €
Prestation d'adaptation de la prescription de la correction visuelle par l'opticien pour des verres en Classe B	60 %	santé souscrite	-	-
Lentilles				
Lentilles correctrices, y compris jetables et adaptation, non prises en charge par la Sécurité sociale - forfait par année civile par bénéficiaire	-	Selon la	220€	315 €
Chirurgie corrective (y compris chirurgie intraoculaire et implants multifocaux) non prise en charge par la Sécurité sociale (forfait par année civile et par œil)	-	complémentaire santé souscrite	315 €	410 €

DENTAIRE				
<ul> <li>VV</li> <li>La prise en charge de l'implant est effective après un délai de carence de 3 mois à la date d'effet de vi par la garantie souscrite.</li> </ul>	otre adhésion à la ga	rantie. Pendant le délai d	e carence, l'implant n'e	est pas remboursé
Prothèses 100% Santé <sup>(2)</sup>	70 %	Sans reste à charge	-	-
ACTES PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE				
Soins et Prothèses autres que 100% Santé				
Soins dentaires	70 %		90 %	140 %
Consultations dentaires (chirurgiens dentistes et stomatologues)	70 %	Selon la complémentaire santé souscrite	90 %	140 %
Radiologie dentaire	70 %		90 %	140 %
Prothèses dentaires à tarifs modérés	70 %		190 %	210 %
Prothèses dentaires à tarifs libres	70 %		190 %	210 %
Implantologie				
Couronne définitive sur implant	70 %		190 %	210 %
Orthodontie	100 %	Selon la complémentaire	235 %	300 %
Le cumul des remboursements des prothèses dentaires à tarifs libres et de l'orthodontie ne peut excéder annuellement par bénéficiaire	-	santé souscrite	1000€	1250€
ACTES NON PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE				
Prothèses dentaires non remboursées par la Sécurité sociale : sur frais réels limités à 1 000 $\P$ par année civile	-		30 % des Frais réels	30 % des Frais réels
Orthodontie	-	Selon la	300 %	400 %
Implantologie - Par implant, par année civile et par bénéficiaire, (maximum 3)*	-	complémentaire santé souscrite	200€	400 €
Parodontologie : forfait par année civile et par bénéficiaire	-		200€	400 €
Autres actes dentaires, sur frais réels limités à 500 € par année civile	-		15 % des Frais réels	30 % des Frais réels

Les prestations de la grille (e)Equilibre R2 et (e)Confort R2 s'ajoutent aux remboursements prévus par le Régime Général de la Sécurité sociale et d'une première mutuelle.  Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement conventionnelle de l'Assurance Maladie et/ou du tarif de convention ou d'autorité. Le cumul des remboursements ne peut excéder les frais réels.	Régime de base <sup>(4)</sup>	Complémentaire santé	ÉQUILIBRE R2 surcomplémentaire	CONFORT R2 surcomplémentaire
MATÉRIEL MÉDICAL - APPAREILLAGE				
Orthopédie et prothèse médicales (y compris capillaires de classe II) acceptées par la Sécurité sociale	60 %		70 %	135 %
Véhicule pour personne handicapée accepté Sécurité sociale	100 %	Selon la complémentaire	2 300 €	2 300 €
Forfait Équipement Handicap: équipements et réparation (hors entretien) pour les handicaps moteurs et visuels (personnes handicapées titulaires d'une carte invalidité à 80 % ou de la nouvelle Carte Mobilité (inclusion mention Invalidité)	-	santé souscrite	500 € / an	500 € / an

#### AIDE AUDITIVE REMBOURSABLE PAR LA SÉCURITE SOCIALE

La prise en charge intégrale du panier 100% Santé sans reste à charge sera assurée par le Régime général et la complémentaire santé souscrite dans le respect des textes réglementaires.

Éq	uipement	auditif	autre que	100%	Santé <sup>(2)</sup>	(classe II (3)	)
----	----------	---------	-----------	------	----------------------	----------------	---

Aide auditive unilatérale	60 %		380 €	400 €
Aide auditive bilatérale	60 %	Selon la complémentaire	520 €	720 €
Accessoires et fournitures (piles, écouteurs, embouts) et entretien des aides auditives remboursables par la Sécurité sociale – forfait par année civile et par bénéficiaire	60 %	santé souscrite	60€	60€

GARANTIE PERTE D'AUTONOMIE / DÉPENDANCE				
Versement mensuel (GIR 1 et GIR 2)	-		100 € / mois en option*	150 € / mois en option*
Allocation Equipement (GIR 3)	-	-	-	1 000 € en option*
Aménagement du domicile (accès aux tarifs préférentiels d'Indépendance Royale)	-		OUI	OUI

- Si l'adhérent est en situation d'invalidité de 2° ou 3° catégorie :

   et adhère en cotisation « Isolé », il ne pourra pas souscrire à la garantie Perte d'Autonomie / Dépendance

   et adhère en cotisation « Famille », il pourra faire bénéficier son conjoint ou ascendant de la garantie Perte d'Autonomie / Dépendance

  Conditions de versement : se reporter à l'article 29 du Règlement Mutualiste ainsi qu'à la fiche service Indépendance Royale disponible sur energiemutuelle.fr
- $^{\star}$  Non accessibles avec eEquilibre R2 et eConfort R2, accessibles avec Equilibre R2 et Confort R2.

Les prestations de la grille (e)Equilibre R2 et (e)Confort R2 s'ajoutent aux remboursements prévus par le Régime Général de la Sécurité sociale et d'une première mutuelle. Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement conventionnelle de l'Assurance Maladie et/ou du tarif de convention ou d'autorité. Le cumul des remboursements ne peut excéder les frais réels.	Régime de base <sup>(4)</sup>	Complémentaire santé	ÉQUILIBRE R2 surcomplémentaire	CONFORT R2 surcomplémentaire
AUTRES PRESTATIONS				
Cure thermale acceptée par l'Assurance Maladie, forfait par année civile et par bénéficiaire	65 %	0.1.1	400 €	400€
Vaccins non remboursés (par vaccin)	-	Selon la complémentaire	50€	50€
Ostéodensitométrie non remboursée	-	santé souscrite	80 €	80€
Pack Prévention annuel comprenant :				
- psychomotricien, psychothérapeute, diététicien, ergothérapeute, amniocentèse ;				
- podologue et bilan podologique ;				
- bilan du langage oral ou écrit avant 14 ans par orthophoniste ;		Selon la		200.5
- dépistage des troubles de l'audition par orthophoniste non prise en charge ;	-	complémentaire santé souscrite	110 €	220 €
- bracelet GSM sur prescription médicale pour malades d'Alzheimer ;				
- test Hémoccult, tensiomètre prescrits par un médecin ;				
- prélèvement pour le dépistage du cancer de la prostate.				

→ DE SERVICES				
Aides exceptionnelles par le fonds social d'Energie mutuelle selon les disposition d'attribution	-		OUI	OUI
Assistance (Energie Mutuelle Services)	-		OUI	OUI
Téléconsultation Médicale	-	_	OUI	OUI
Deuxième Avis Médical	-		OUI	OUI
Visible Patient Solution	-		OUI	OUI

Abréviations:

BR: Base de Remboursement de la Sécurité sociale. SS: Sécurité Sociale. BR - SS: Base de Remboursement retenue par la Sécurité sociale moins le remboursement de la Sécurité sociale.

DE = Dépense Effective: montant total des dépenses engagées déduction faite du remboursement de la Sécurité sociale. TM = Ticket Modérateur: différence entre la base de remboursement et le montant remboursé par l'assurance maladie obligatoire (avant application sur celui-ci de la participation forfaitaire d'un euro ou d'une franchise). **PMSS:** Plafond mensuel de la Sécurité sociale (soit au 01/01/2023: 3 666€). **CCAM:** Classification Commune des Actes Médicaux. Correspondances CCAM non exhaustives et sous réserve d'évolutions de la CCAM. **YC:** y compris.

Les informations présentes dans les renvois sont extraites du Règlement Mutualiste.

- (1) Dispositifs de pratiques tarifaires maîtrisées OPTAM ou OPTAM-CO (en Chirurgie et Obstétrique): en adhérant à ces options, les professionnels de santé s'engagent à limiter leurs dépassements d'honoraires dans des conditions établies par la convention. Pour savoir si un médecin a adhéré à l'OPTAM ou à l'OPTAM-CO, le site annuairesante ameli, frest à la disposition de tous.
- (2) Tels que définis règlementairement par le Décret N° 2019-65 du 31 janvier 2019 : dispositif 100 % Santé par lequel les assurés couverts par un contrat de complémentaire santé responsable peuvent bénéficier de certaines prestations d'optique, d'aides auditives et de prothèses dentaires définies règlementairement et intégralement remboursées par l'assurance maladie obligatoire et les complémentaires santé, donc sans frais restant à leur charge, sous réserve que les professionnels de santé respectent les tarifs maximum fixés.
- (3) Voir la liste règlementaire des options de l'aide auditive de la liste A et de la liste B figurant dans l'arrêté du 14 novembre 2018.
- (4) Les données concernant le Régime de base sont communiquées à titre indicatif et n'engagent pas Energie mutuelle.

Copyright Energie mutuelle 2023. Document non contractuel. Toute communication, reproduction, publication, même partielle, est interdite sout autorisation. 05\_EM\_EQUI\_CONF\_R2\_RBT-20230210

## **Exemples de remboursements**

	Dépense	Remboursement Sécurité sociale	Remboursement mutuelle principale	Remboursement Energie mutuelle***	
				Equilibre R2	Confort R2
SOINS COURANTS					
Consultation médecin spécialiste (Non OPTAM, BR* 23 €)	70 €	15,1 €	En fonction de votre première mutuelle	20,7 €	32,2 €
Consultation d'ostéopathie	50 €	0		30 €	30 €
Acte d'imagerie médicale Non OPTAM (Radiographie de la cheville code CCAM NGQK002 BR* 23,86€)	65 €	16,7 €		21,47 €	33,4 €
OPTIQUE					
Lentilles correctrices non prises en charge par la Sécurité sociale	600 €	0€	En fonction de votre première mutuelle	220 €	315 €
Optique adulte - Verres simple	400 €	0,09 €		225 €	320 €
Optique adulte - Verres complexes	730 €	0,09 €		225 €	320 €
DENTAIRE					
Prothèse dentaire tarifs maitrisés Couronne Céramique-monolithique (BR* 120 €**)	500 €	84 €	En fonction de votre première mutuelle	228 €	252 €
Prothèse dentaire tarifs libres Couronne Céramo-céramique (BR* 107,5 €)	600 €	75,25 €		204,25 €	225,75 €
Implant dantaire	900 €	0€		200 €	400 €
Orthodontie Adulte Non remboursée par la Sécurité sociale (deux semestres avec une BR* 193,5 € chacun)	2 400 €	0€		1 161 €	1 548 €
HOSPITALISATION					
Chambre particulière (par nuitée)	110 €	0 €	En fonction de votre première mutuelle	80 €	90 €
Opération Chirurgie Non OPTAM (Remplacement de l'articulation coxofémorale Code CCAM NEKA020 BR* 459,80 €)	1600€	459,8 €		459,8 €	919,6 €

<sup>\*</sup> Base de remboursement de la Sécurité sociale.

\*\* qui comprend 1 € de participation forfaitaire de la Sécurité sociale

\*\*\* Remboursement maximum en fonction de celui de la mutuelle principale et de son reste à charge

## O

## Les services d'Energie mutuelle

Des services à chaque situation

#### Ma santé



**Téléconsultation médicale** 24h/24 et 7j/7



#### **Visible Patient Solution**

Modélisation 3D de votre anatomie pour optimiser le diagnostic médical



#### **Deuxième Avis Médical**

Pour éclairer vos décisions de santé en cas de problèmes sérieux ou situations médicales complexes



### Ma famille



#### **Energie Mutuelle Services**\*

aide-ménagère, garde d'enfants, transport à l'école et rapatriement d'un proche...

\*selon votre garantie ou renfort



#### Rente Dépendance\*

rente viagère mensuelle : 100 € / mois pour Sodeli 150 € / mois pour Cort



#### Aménagement du domicile

des prix négociés avec Indépendance Royale, spécialiste de l'aménagement à domicile pour les séniors

#### Mon budget

- Carte de tiers payant Viamedis: Moins d'avance de frais et des accords de prise en charge instantanés en hospitalisation, optique et audio grâce au premier réseau de tiers-payant de France
- Fonds d'action sociale : Vous avez la possibilité de le solliciter en cas de coup dur
- Réseau de soins Kalixia: Des tarifs pour vous dans le premier réseau de soins de France en optique, audioprothèse et ostéopathie

#### Paroles d'adhérents

#### Téléconsultation médicale

#### - Jeanne

« Habitant en zone rurale, il est appréciable de pouvoir solliciter un professionnel de santé à distance. Cela permet de nous rassurer sans avoir à se déplacer ou attendre le lendemain pour avoir un rendez-vous dans la grande ville d'à côté. »

#### Assistance Energie Mutuelle

#### – Fario

« J'étais en vacances avec mon épouse et mes petits-enfants dans les Alpes et je me suis tordu la cheville lors d'une randonnée. Mon épouse n'ayant pas le permis, nous avons contacté l'assistance pour trouver une solution de rapatriement. »

#### Deuxième Avis Médical

### Monique, atteinte d'un cancer du sein

« L'équipe médicale m'avait prescrit un traitement de chimiothérapie mais après la première séance, j'ai du l'interrompre car je ne le supportais pas. J'ai envoyé mon dossier à deuxiemeavis.fr et un oncologue m'a répondu en 2 jours. Il m'a convaincu que le traitement prescrit était le plus efficace dans ma situation et il m'a conseillé de le reprendre. »

## **Assistance**

#### **Energie Mutuelle Services**



#### Besoin d'une assistance? Bénéficiez d'aides adaptées aux aléas de la vie.

Le service Energie Mutuelle Services est accessible sur simple appel téléphonique, du lundi au samedi de 8h à 20h (hors jours fériés).

0 969 32 37 37 Service gratui

Une équipe médicale est à votre écoute afin de répondre à vos questions générales en matière de santé.



#### INFORMATION

pour effectuer des démarches quotidiennes (habitat, succession, famille, allocations...)



#### **PRISE EN CHARGE POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS**



#### AIDE À DOMICILE

après une hospitalisation, maladie ou accident (adhérent, conjoint, enfants)



**GARDIENNAGE D'ANIMAUX** SUITE À UNE HOSPITALISATION, **MALADIE OU ACCIDENT** 



PRISE EN CHARGE **D'UNE PERSONNE DÉPENDANTE AU DOMICILE PENDANT UNE HOSPITALISATION** 

AIDE LORS D'UNE **IMMOBILISATION AU DOMICILE SUITE** À UNE MALADIE OU **ACCIDENT** 

(adhérent, conjoint, enfants)



Consultez, sur notre site, la rubrique dédiée « Energie Mutuelle Services » pour plus d'informations

#### 2

## **Téléconsultation Médicale**

#### Energie Mutuelle Téléconsultation Médicale



Vous avez besoin de consulter un médecin sans avoir à vous déplacer?

Bénéficiez de notre service de téléconsultation Médicale 24h/24 et 7j/7

Le service de Téléconsultation Médicale vous permet de réaliser une consultation à distance, avec un médecin, et de vous apporter des réponses adaptées.



0 969 32 37 37

numéro dédié, sans surcoût (appel non surtaxé)



## APPEL TRAITÉ DIRECTEMENT

par une équipe médicale basée en France



#### SERVICE SÉCURISÉ ET DISPONIBLE 24H/24 - 7J/7

en France et partout dans le monde



EN LIEN DIRECT
AVEC VOTRE
MÉDECIN TRAITANT

si vous êtes d'accord



#### SI LE MÉDECIN LE JUGE NÉCESSAIRE

et avec votre accord, une ordonnance peut être transmise au phramacien de votre choix partout en Europe

## QUAND FAIRE APPEL À CE SERVICE ?

- Depuis votre domicile, votre lieu de travail ou en vacances



Important : la téléconsultation médicale ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés. Aucun arrêt de travail, certificat médical ou renouvellement d'ordonnance ne peut être délivré.



Consultez, sur notre site, la rubrique dédiée « Energie mutuelle Téléconsultation Médicale » pour plus d'informations

## **Deuxième Avis**

#### Pour éclairer vos décisions de santé



Des médecins experts pour éclairer vos décisions de santé en cas de problèmes sérieux ou de situations médicales complexes

Nous pouvons tous, dans notre vie, être confronté à un problème de santé sérieux (une maladie grave, rare ou invalidante) et devoir faire face à de nombreuses difficultés :

- difficultés à s'assurer de la fiabilité de l'information pour pouvoir faire les bons choix ;
- difficultés à identifier un médecin expert de sa pathologie;
- difficultés à obtenir un rendez-vous avec un médecin expert dans des délais acceptables.



Du très haut niveau d'expertise médicale avec plus de

#### 250 MÉDECINS

référencés par le conseil scientifique, suivant des critères rigoureux



#### **OBTENEZ SOUS 7 JOURS**



#### COMPTE-RENDU SIGNÉ

par le médecin expert et envoyé à votre médecin traitant, avec votre accord

#### PRISE EN CHARGE COMPLÈTE **DES FRAIS D'HONORAIRES**



Important : Cette expertise médicale peut être demandée pour de nombreuses pathologies et traitements. Notre service deuxième avis ne remplace pas votre médecin traitant. Nous vous conseillons vivement de partager avec lui les recommandations que vous recevrez.



Consultez, sur notre site, la rubrique dédiée « Energie mutuelle Deuxième Avis Médical » pour plus d'informations

**SÉCURITÉ DES DONNÉES DE SANTÉ** 



09\_EM\_DAM\_EM\_SERV\_FIG-20221207

#### La modélisation 3D de vos organes



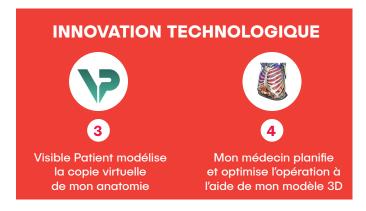


#### Votre imagerie médicale en 3D pour une chirurgie plus sûre

Le service Visible Patient réalise à partir de vos images médicales standard (scanner ou IRM) demandé par l'établissement ou le praticien à Visible Patient une copie virtuelle 3D de votre anatomie.

À l'aide de ce modèle 3D, votre médecin prépare et simule sans aucun risque son geste opératoire et peut ainsi adapter sa chirurgie à votre anatomie.





Avec le modèle 3D, vous comprenez mieux les démarches proposées par votre médecin et choisissez avec lui les meilleures options pour votre traitement.

Le service d'analyse des images médicales proposé par Visible Patient est certifié ISO 13485 et ses logiciels sont des dispositifs médicaux agréés.



Simplifie la planification 

d'erreurs chirurgicales

opératoires

de votre pathologie





Consultez, sur notre site, la rubrique dédiée « Energie mutuelle Visible Patient » pour plus d'informations



09\_EM\_VPS\_EM\_SERV\_FIG-20221207

# 09\_EM\_KALIXIA\_SERV\_FIG-20221207

## Réseaux de soins Kalixia

Des soins et des prestations de qualité au meilleur prix



Accédez aux réseaux de soins Kalixia pour des soins et des prestations de qualité et moins de reste à charge!



#### DES PRIX NÉGOCIÉS

La prise en charge intégrale des verres et des traitements dans le réseau

- -20% sur les montures
- -30% sur les lentilles

## UNE QUALITÉ DE SERVICE GARANTIE PAR LES RÉSEAUX

- Charte Qualité
- Remplacement sans franchise en cas de casse ou d'inadaptation
  - Essayage virtuel de montures
  - Plus de 7 000 centres optiques



## DES PRX ACCESSIBLES

- Jusqu'à 500€ pour un double appareillage,
- Une offre « Prim'Audio » avec un prix maximum de 700€ TTC par oreille,
  - -20% sur les accessoires de connectivité

## UNE QUALITÉ DE SERVICE GARANTIE PAR LES RÉSEAUX

- Charte Qualité
- 90 % des appareils sont de gammes supérieures,
- Ouvert aux ascendants directs sur remise d'un bon personnalisé.
  - Plus de 5 100 centres audio



#### DES PRIX NÉGOCIÉS

• Respect des plafonds d'honoraires du département d'exercice (de 50 à 70€)

## UNE QUALITÉ DE SERVICE GARANTIE PAR LES RÉSEAUX

- Charte Qualité
- Des praticiens sélectionnés avec soin
- Saisie de la note d'honoraires type avec envoi possible par mail à l'adhérent
  - 500 ostéopathes partenaires



- Géolocalisation accessible depuis votre espace adhérent
- S Liberté de choix du professionnel de santé
- ♂ Tiers payant systématique, en optique et en audio, via notre partenaire Viamedis

Plus d'information sur energiemutuelle.fr/kalixia



## Assurance Surcomplémentaire Santé

Document d'information sur le produit d'assurance à compter du 01/01/2023

Organisme assureur : ENERGIE MUTUELLE – Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité –

Energie mutuelle Groupe malakoff humanis

SIREN N°419 049 499

Produit : EQUILIBRE R2

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle. En particulier, les niveaux de remboursement seront détaillés dans le tableau de garanties.

De quel type d'assurance s'agit-il?

Le produit d'Assurance Surcomplémentaire Santé EQUILIBRE R2 est un contrat de surcomplémentaire santé individuel, souscrit par une personne physique, destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française et de la Complémentaire Santé dans la limite des frais réels. EQUILIBRE R2 est un contrat santé solidaire non-responsable.

#### Qu'est-ce qui est assuré?

Les montants des prestations sont soumis à des plafonds qui varient en fonction du niveau de garantie choisi, et figurent dans le tableau de garanties. Ils ne peuvent être plus élevés que les dépenses engagées, et une somme peut rester à votre charge.

#### LES GARANTIES SYSTEMATIQUEMENT PRÉVUES

- ✓ Hospitalisation : Frais de séjour et de salle d'opération, Chambre particulière (complète, ambulatoire et maternité), Frais d'accompagnement (enfant -16 ans), Frais de transport.
- ✓ Soins courants: Consultations, visites de médecins généralistes et spécialistes, Actes techniques médicaux, Actes d'imagerie médicale, Auxiliaires médicaux, Analyses, prélèvements et examens de laboratoires, Analyses hors nomenclature, Frais de transport, Pansements, Contraception prescrite non remboursée, Consultations ostéopathes, chiropracteurs, étiopathes, médecins acupuncteurs et kinésithérapeutes méthode Mézières.
- ✓ Optique: Monture et verres de classe B (adulte et enfant) acceptés par la Sécurité sociale (dans et hors réseau Kalixia), Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale y compris jetables et adaptation, Chirurgie corrective non prise en charge par la Sécurité sociale.
- ✓ Dentaire : Soins, Consultations et radiologie, Prothèses dentaires, Implantologie, Couronnes, Orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale, Prothèses dentaires, Orthodontie, Implantologie, Parodontologie et Autres actes dentaires non pris en charge par la Sécurité sociale.
- ✓ Matériel médical Appareillage : Orthopédie et prothèses médicales, Véhicule pour personne handicapée accepté par la Sécurité sociale, Forfait Equipement Handicap.
- Aide auditive: Equipement auditif accepté par la Sécurité sociale (y compris accessoires, fournitures et entretien).
- ✓ Autres prestations : Cures thermales agréées par l'Assurance Maladie, Vaccins, Ostéodensitométrie non remboursée, Pack prévention.

#### LES GARANTIES OPTIONNELLES

✓ Garantie Perte d'autonomie / dépendance (GIR 1 et GIR 2).

#### LES SERVICES SYSTEMATIQUEMENT PRÉVUS

- Réseau de soins Kalixia (opticiens, audioprothésistes et ostéopathes)
- √ Aides exceptionnelles par le fonds social
- √ Tiers-payant Viamedis
- √ Téléconsultation Médicale
- ✓ Deuxième Avis Médical
- √ Visible Patient Solution

#### L'ASSISTANCE SYSTEMATIQUEMENT PRÉVUE

 Assistance (Energie Mutuelle Services) assurée par AUXIA ASSISTANCE.

#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- X Les soins reçus en dehors de la période de validité du contrat.
- X Les indemnités versées en complément de la Sécurité sociale en cas d'arrêt de travail.
- X Les dépenses de soins relatives aux séjours effectués :
- Dans les unités ou centres de long séjour ;
- Dans les établissements ou les services qui accueillent des personnes âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale.
- X La chirurgie esthétique non prise en charge par la Sécurité sociale.
- Le forfait journalier facturé par les établissements d'hébergement médicaux-sociaux, comme les maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou les établissements d'hébergement pour les personnes dépendantes (EHPAD), et les unités ou centres de soins de longue durée.
- X Les médicaments non remboursés par la Sécurité sociale.



## Y-a-t-il des exclusions à la couverture?

#### PRINCIPALES EXCLUSIONS DU CONTRAT RESPONSABLE

- La participation forfaitaire de 1€ et les franchises sur les boites de médicaments, actes paramédicaux et transport.
- La majoration du ticket modérateur et les dépassements d'honoraires si les dépenses de santé sont réalisées en dehors du parcours de soins.
- Les dépassements d'honoraires pour exigence personnelle (codification DE).
- Optique: prise en charge limitée à un équipement (1 monture et 2 verres) par période de 2 ans, réduite à 1 an pour un enfant de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue.

#### PRINCIPALES RESTRICTIONS

- ! Hospitalisation: prise en charge limitée de la chambre particulière (Psychiatrie: 45 jours / Médecine-Chirurgie: 120 jours).
- Hospitalisation: prise en charge limitée à 5 300 € pour les frais de séjour et de salle d'opération en établissement non conventionné.
- Consultations ostéopathes, chiropracteurs, étiopathes, kinésithérapeutes méthode Mézières et médecins acupuncteurs : 6 séances par année civile.
- Prothèse dentaires et Orthodontie : Forfait annuel.
- Implant dentaire: maximum 3 par année civile. Délai de carence de 3 mois postérieure à l'adhésion.
- Parodontologie : Forfait annuel.
- Autres actes dentaires : Forfait annuel.



#### Où suis-je couvert(e)?

- ✓ En France métropolitaine, dans les Départements d'Outre-Mer (DROM) et à l'étranger.
- ✓ Dans le cas où les soins ont été dispensés à l'étranger, le remboursement se fait sur la base de remboursement du régime d'assurance maladie obligatoire français, quelle que soit la dépense engagée.



#### **Quelles sont mes obligations?**

#### Sous peine de suspension des garanties À la souscription du contrat :

- Être membres participants en tant que conjoint d'agent actif ou retraité des IEG, ne bénéficiant pas du régime statutaire des Industries Electriques et Gazières mais garantis par un premier régime complémentaire santé au régime de Sécurité sociale, hors complémentaire santé Energie Mutuelle ;
- Remplir avec exactitude le formulaire d'adhésion fourni par la mutuelle accompagné des pièces justificatives ;
- Régler la cotisation (ou fraction de cotisation) indiquée au contrat.

#### En cours de contrat:

- · Fournir tous documents justificatifs nécessaires au paiement des prestations prévues au contrat ;
- Faire parvenir les demandes de remboursements à l'assureur dans un délai maximum de 2 ans suivant la date de remboursement des soins de votre Sécurité sociale ;
- Informer l'assureur des évènements suivants, par lettre recommandée, par voie postale ou électronique, dans les 2 mois qui suivent la connaissance qu'il a de l'un de ces événements, ce changement peut dans certains cas entraîner la modification du contrat et de la cotisation :
  - Changements de situation : changement d'adresse, modification de sa composition familiale (naissance, mariage, décès), changement de situation au regard des régimes obligatoires français d'assurance maladie et maternité.



#### Quand et comment effectuer les paiements?

Les cotisations sont dues mensuellement.

Les paiements peuvent être effectués par chèque ou prélèvement automatique.

Des modifications en cours d'année peuvent intervenir.



#### Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

La date d'effet de l'adhésion est le 1<sup>er</sup> jour du mois en cours si le dossier complet est adressé à la Mutuelle avant le 10 du mois considéré, cachet de la poste faisant foi par voie postale, date d'horodatage par voie électronique ou date de réception du mail si envoi par mail ; dans le cas contraire, la date d'effet sera le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant.

Les garanties sont souscrites dans le cadre de l'année civile. L'adhésion se renouvelle ensuite par tacite reconduction le 1er janvier de chaque année, quelle que soit la date d'adhésion initiale, sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et conditions fixées au contrat.

À compter de la date du jour où l'adhésion a pris effet dans le cadre d'une adhésion à distance ou à compter du jour de la signature du bulletin d'adhésion dans le cadre d'une adhésion par démarchage, le membre participant dispose d'un délai de 14 jours calendaires pour renoncer à son adhésion par lettre recommandée (par voie postale ou électronique) avec accusé de réception sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.



#### Comment puis-je résilier le contrat?

Vous pouvez mettre fin au contrat:

- Après l'expiration d'un délai d'un an à compter de l'adhésion, sans frais ni pénalités par tous moyens contractuels. Elle prend effet, à défaut d'accord des parties, un mois après la réception par la Mutuelle de la notification
- À la date d'échéance annuelle du contrat (soit le 31 décembre de l'année en cours), en nous adressant par tous moyens contractuels au moins deux mois avant cette date.
- · En cas de modification de votre situation personnelle ou professionnelle ayant une influence directe sur les risques garantis
- En cas de révision des cotisations, en nous adressant par tous moyens contractuels dans les 30 jours qui suivent la date de notification de la modification.
- En cas de modification du contrat à la suite d'une évolution réglementaire, dans le délai de 30 jours à compter de la proposition de modification du contrat par l'assureur.

## **Assurance Surcomplémentaire Santé**

Document d'information sur le produit d'assurance à compter du 01/01/2023 Organisme assureur : ENERGIE MUTUELLE – Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité – SIREN N°419 049 499



Produit : CONFORT R2

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle. En particulier, les niveaux de remboursement seront détaillés dans le tableau de garanties.

De quel type d'assurance s'agit-il?

Le produit d'Assurance Surcomplémentaire Santé CONFORT R2 est un contrat de surcomplémentaire santé individuel, souscrit par une personne physique, destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française et de la Complémentaire Santé dans la limite des frais réels. CONFORT R2 est un contrat santé solidaire non-responsable.

#### Qu'est-ce qui est assuré?

Les montants des prestations sont soumis à des plafonds qui varient en fonction du niveau de garantie choisi, et figurent dans le tableau de garanties. Ils ne peuvent être plus élevés que les dépenses engagées, et une somme peut rester à votre charge.

#### LES GARANTIES SYSTEMATIQUEMENT PRÉVUES

- Hospitalisation: Frais de séjour et de salle d'opération, Chambre particulière (complète, ambulatoire et maternité), Frais d'accompagnement (enfant -16 ans), Frais de transport.
- ✓ Soins courants: Consultations, visites de médecins généralistes et spécialistes, Actes techniques médicaux, Actes d'imagerie médicale, Auxiliaires médicaux, Analyses, prélèvements et examens de laboratoires, Analyses hors nomenclature, Frais de transport, Pansements, Contraception prescrite non remboursée, Consultations ostéopathes, chiropracteurs, étiopathes, médecins acupuncteurs, kinésithérapeutes méthode Mézières Majoration des soins courants de 50% (médecins OPTAM/OPTAM-CO) pour les personnes en situation de handicap titulaires d'une carte d'invalidité à 80% ou de la Carte Mobilité Inclusion mention Invalidité.
- ✓ Optique: Monture et verres de classe B (adulte et enfant) acceptés par la Sécurité sociale (dans et hors réseau Kalixia), Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale y compris jetables et adaptation, Chirurgie corrective non prise en charge par la Sécurité sociale.
- ✓ Dentaire : Soins, Consultations et radiologie, Prothèses dentaires, Implantologie, Couronnes, Orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale, Prothèses dentaires, Orthodontie, Implantologie, Parodontologie et Autres actes dentaires non pris en charge par la Sécurité sociale.
- ✓ Matériel médical Appareillage : Orthopédie et prothèses médicales, Véhicule pour personne handicapée accepté par la Sécurité sociale, Forfait Équipement Handicap.
- Aide auditive: Équipement auditif accepté par la Sécurité sociale (y compris accessoires, fournitures et entretien).
- ✓ Autres prestations : Cures thermales agréées par l'Assurance Maladie, Vaccins, Ostéodensitométrie non remboursée, Pack prévention.

#### LES GARANTIES OPTIONNELLES

- ✓ Garantie Perte d'autonomie / dépendance (GIR 1 et GIR 2).
- ✓ Allocation équipement (GIR 3).

#### LES SERVICES SYSTEMATIQUEMENT PRÉVUS

- ✓ Réseau de soins Kalixia (opticiens, audioprothésistes et ostéopathes).
- ✓ Aides exceptionnelles par le fonds social.
- √ Tiers-payant Viamedis.
- √ Téléconsultation Médicale.
- ✓ Deuxième Avis Médical.
- √ Visible Patient Solution.

#### L'ASSISTANCE SYSTEMATIQUEMENT PRÉVUE

 Assistance (Energie Mutuelle Services) assurée par AUXIA ASSISTANCE.



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- X Les soins reçus en dehors de la période de validité du contrat.
- X Les indemnités versées en complément de la Sécurité sociale en cas d'arrêt de travail.
- Les dépenses de soins relatives aux séjours effectués :
- Dans les unités ou centres de long séjour ;
- Dans les établissements ou les services qui accueillent des personnes âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale.
- X La chirurgie esthétique non prise en charge par la Sécurité
- Le forfait journalier facturé par les établissements d'hébergement médicaux-sociaux, comme les maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou les établissements d'hébergement pour les personnes dépendantes (EHPAD), et les unités ou centres de soins de longue durée.
- X Les médicaments non remboursés par la Sécurité sociale.



## Y-a-t-il des exclusions à la couverture?

## PRINCIPALES EXCLUSIONS DU CONTRAT RESPONSABLE (Y COMPRIS NON RESPONSABLE)

- La participation forfaitaire de 1€ et les franchises sur les boites de médicaments, actes paramédicaux et transport.
- La majoration du ticket modérateur et les dépassements d'honoraires si les dépenses de santé sont réalisées en dehors du parcours de soins.
- Les dépassements d'honoraires pour exigence personnelle (codification DE).
- Optique: prise en charge limitée à un équipement (1 monture et 2 verres) par période de 2 ans, réduite à 1 an pour un enfant de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue.

#### PRINCIPALES RESTRICTIONS

- ! Hospitalisation: prise en charge limitée à 5 300 € pour les frais de séjour et de salle d'opération en établissement non conventionné.
- Hospitalisation: prise en charge limitée de la chambre particulière (Psychiatrie: 45 jours / Médecine-Chirurgie: 120 jours).
- Consultations ostéopathes, chiropracteurs, étiopathes, kinésithérapeutes méthode Mézières et médecins acupuncteurs : 6 séances par année civile.
- Prothèse dentaires et Orthodontie : Forfait annuel.
- Implant dentaire: maximum 3 par année civile. Délai de carence de 3 mois postérieure à l'adhésion.
- Parodontologie : Forfait annuel.
- Autres actes dentaires : Forfait annuel.



#### Où suis-je couvert(e)?

- ✓ En France métropolitaine, dans les Départements d'Outre-Mer (DROM) et à l'étranger.
- ✓ Dans le cas où les soins ont été dispensés à l'étranger, le remboursement se fait sur la base de remboursement du régime d'assurance maladie obligatoire français, quelle que soit la dépense engagée.



#### **Quelles sont mes obligations?**

#### Sous peine de suspension des garanties À la souscription du contrat :

- Être membres participants en tant que conjoint d'agent actif ou retraité des IEG, ne bénéficiant pas du régime statutaire des Industries Électriques et Gazières mais garantis par un premier régime complémentaire santé au régime de Sécurité sociale, hors complémentaire santé Energie Mutuelle ;
- Remplir avec exactitude le formulaire d'adhésion fourni par la mutuelle accompagné des pièces justificatives;
- Régler la cotisation (ou fraction de cotisation) indiquée au contrat.

#### En cours de contrat:

- · Fournir tous documents justificatifs nécessaires au paiement des prestations prévues au contrat ;
- Faire parvenir les demandes de remboursements à l'assureur dans un délai maximum de 2 ans suivant la date de remboursement des soins de votre Sécurité sociale ;
- Informer l'assureur des évènements suivants, par lettre recommandée, par voie postale ou électronique, dans les 2 mois qui suivent la connaissance qu'il a de l'un de ces événements, ce changement peut dans certains cas entraîner la modification du contrat et de la cotisation :
  - changements de situation : changement d'adresse, modification de sa composition familiale (naissance, mariage, décès), changement de situation au regard des régimes obligatoires français d'assurance maladie et maternité.



#### Quand et comment effectuer les paiements?

Les cotisations sont dues mensuellement.

Les paiements peuvent être effectués par chèque ou prélèvement automatique.

Des modifications en cours d'année peuvent intervenir.



#### Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

La date d'effet de l'adhésion est le 1<sup>er</sup> jour du mois en cours si le dossier complet est adressé à la Mutuelle avant le 10 du mois considéré, cachet de la poste faisant foi par voie postale, date d'horodatage par voie électronique ou date de réception du mail si envoi par mail ; dans le cas contraire, la date d'effet sera le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant.

Les garanties sont souscrites dans le cadre de l'année civile. L'adhésion se renouvelle ensuite par tacite reconduction le 1er janvier de chaque année, quelle que soit la date d'adhésion initiale, sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et conditions fixées au contrat.

A compter de la date du jour où l'adhésion a pris effet dans le cadre d'une adhésion à distance ou à compter du jour de la signature du bulletin d'adhésion dans le cadre d'une adhésion par démarchage, le membre participant dispose d'un délai de 14 jours calendaires pour renoncer à son adhésion par lettre recommandée (par voie postale ou électronique) avec accusé de réception sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.



#### Comment puis-je résilier le contrat?

Vous pouvez mettre fin au contrat :

- Après l'expiration d'un délai d'un an à compter de l'adhésion, sans frais ni pénalités par tous moyens contractuels. Elle prend effet, à défaut d'accord des parties, un mois après la réception par la Mutuelle de la notification.
- A la date d'échéance annuelle du contrat (soit le 31 décembre de l'année en cours), par tous moyens contractuels au moins deux mois avant cette date.
- En cas de modification de votre situation personnelle ou professionnelle ayant une influence directe sur les risques garantis
- En cas de révision des cotisations, par tous moyens contractuels dans les 30 jours qui suivent la date de notification de la modification
- En cas de modification du contrat à la suite d'une évolution réglementaire, dans le délai de 30 jours à compter de la proposition de modification du contrat par l'assureur.



#### FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

#### INFORMATIONS PRÉALABLES

Cette étude personnalisée valant fiche d'information et de conseil en application de l'article L.521-4 du Code des assurances, est nécessaire et obligatoire :

- Pour vous permettre de mieux nous connaître ;
- Pour nous assurer de part et d'autre que vos besoins et objectifs ont bien été pris en compte.

Civilité : M. Mme

Nom d'usage : Nom de naissance :

Prénom:

Date de naissance : Sexe : M F

Adresse:

Code postal : Ville :

e-mail:

Situation familiale : Marié(e) Célibataire Divorcé(e)/Séparé(e)

Pacsé(e) Veuf(ve) Concubin

Nombre d'enfants à charge fiscale :

Régime Sécurité sociale :

Vos contrats Energie Mutuelle:

Profession:

#### **VOS BESOINS**

La présente étude personnalisée a pour objectif de définir de façon claire et précise vos besoins afin de vous proposer le(s) contrat(s) le/les mieux adapté(s) à votre situation et besoin de couverture.

Votre attention est attirée sur le fait que notre conseil se fonde sur les informations que vous avez accepté de nous communiquer, lesquelles doivent être complètes et sincères pour permettre la délivrance d'un conseil adapté et vous orienter dans le choix de votre/vos contrat(s) garanties.

Vous nous consultez pour bénéficier d'un contrat de santé afin d'améliorer le remboursement de vos frais de santé.

Vos souhaits de garanties sont les suivants :

• Quel est votre besoin en couverture santé ?

Exprimé sur la « force » du besoin de 1 étoile à 5 étoiles : 1 = besoin le moins important

5 = besoin le plus important

HOSPITALISATION: CONSULTATIONS:

OPTIQUE : DENTAIRE :

Avez-vous un besoin particulier en matière de Dépendance / Perte d'Autonomie ?

Oui Non

• Qui souhaiteriez-vous assurer ?

Vous seul Toute la famille

#### **VOS CONSEILLERS DISTRIBUTEURS** -

Energie Mutuelle, Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité immatriculée sous le numéro SIREN 419 049 499, dont le siège social est sis 66 avenue du Maine - 75014 PARIS agissant en qualité d'assureur.

Les conseillers d'Energie Mutuelle chargés de présenter les opérations d'assurance sont rémunérés sous la forme d'une rémunération fixe et d'une partie variable le cas échéant.

#### NOTRE PRÉCONISATION

Pour répondre au plus près de vos besoins en l'état des informations fournies par vos soins, notamment quant à votre situation personnelle et familiale et des besoins de couverture d'assurance que vous avez exprimés et repris dans la présente fiche d'information et conseil, nous vous préconisons d'adhérer au contrat suivant :



En cas de réclamation, vous pouvez contacter dans un premier temps votre interlocuteur habituel, et, si votre demande ne trouvait pas satisfaction, la réclamation pourra alors être transmise au service Réclamation Energie Mutuelle, 4 rue Fulton, 49000 ANGERS, ou par courrier électronique à l'adresse mail suivante : reclamation@energiemutuelle.com

En cas de persistance de votre réclamation après son traitement par le service Réclamation, vous pouvez vous adresser au médiateur de la consommation de la Mutualité Française pour les litiges qui relèvent de sa compétence, à l'adresse suivante : <a href="www.mediateur-mutualite.fr">www.mediateur-mutualite.fr</a>, ou bien, par courrier à Monsieur le Médiateur de la Consommation de la Mutualité Française, FNMF – 255 rue de Vaugirard, 75019 PARIS Cedex 15.

#### **VOS DÉCLARATIONS**

Je reconnais avoir pris connaissance et conservé un exemplaire de la présente fiche d'information et de conseil dont j'atteste l'exactitude du contenu quant aux informations communiquées par mes soins. J'atteste par la présente avoir reçu une information détaillée sur l'étendue, la définition des risques et des garanties proposées.

J'atteste également qu'un exemplaire du/des documents standardisés d'information sur les contrats (IPID) et un exemplaire des conditions générales valant notice d'information du/de(s) contrat(s) m'ont été remis préalablement à ma signature de la/de(s) demande(s) d'adhésion au(x) contrat(s) ci-dessus proposé(s).

Je reconnais que les préconisations formulées par le conseiller quant au(x) contrat(s) et garanties préconisées sont adaptées aux besoins d'assurance que j'ai exprimé dans la présente étude personnalisée valant fiche d'information et de conseil.

#### **SIGNATURE**

Fait, à ,le

Vous (nom, prénom)

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

#### Protection des données

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016, l'adhérent(e) reconnaît avoir été informé(e) par la Mutuelle en sa qualité de responsable de traitement des données à caractère personnel collectés que :

Energie Mutuelle a désigné un délégué à la protection des données à caractère personnel qui peut être contacté par courriel à l'adresse suivante : <u>correspondant.dpo@energiemutuelle.fr</u> ou par courrier : Energie Mutuelle, Correspondant Délégué à la Protection des Données – 4 rue Fulton – 49000 ANGERS.

De ce fait, vous disposez d'un droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données, et de décider du sort de celles-ci, post mortem. Vous possédez également d'un droit de vous opposer au traitement pour motif légitimes, de limiter le traitement dont vous faites l'objet et d'un droit à la portabilité des données personnelles dans les limites fixées par la loi. Vous disposez enfin de la possibilité de vous opposer, à tout moment et sans frais, à la prospection commerciale, y compris

lorsque celle-ci est exercée de manière ciblée.

Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données à caractère personnel accessible sur notre site

internet.

J'accepte de recevoir des informations concernant les offres de produits et services de Energie Mutuelle.

La liste des oppositions au démarchage téléphonique gérée par la société Opposetel.

Pour plus d'informations : www.bloctel.gouv.fr

#### energiemutuelle.fr

## Contacter Energie mutuelle

### Vous souhaitez adhérer à l'une de nos garanties?



#### Par téléphone,

nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi de 9h à 17h

0 969 32 15 75 Service gratuit + prix appel



#### Par mail à :

adherer@energiemutuelle.fr



#### Par courrier. adressez votre adhésion à :

Energie mutuelle 66 avenue du Maine **75014 PARIS** 

### Vous souhaitez communiquer avec Energie mutuelle?



#### Par téléphone,

du lundi au vendredi de 9h à 17h

0 969 32 37 37



#### Par Internet 24h/24 et 7j/7

via l'espace adhérent adh.energiemutuelle.fr ou via l'appli Energie mutuelle, disponible depuis Google Play ou App Store, en flashant le QR code :







